



**PRÉFET
DE MEURTHE-ET-MOSELLE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

**Mise en place de permanences multi-administrations
à destination des agriculteurs** Nancy, le 28/02/2024

Face à la crise que traverse le secteur agricole dans notre pays, le Président de la République a souhaité que soient mises en place au sein de chaque préfecture et sous-préfecture, dans les meilleurs délais, des permanences multi-administrations permettant d'apporter un traitement individualisé à chaque agriculteur.

En Meurthe-et-Moselle, le préfet Françoise SOULIMAN a réuni, dès le 27 février, l'ensemble des services concernés : DDT, DDPP, DDETS, DDFIP, OFB, MSA, ASP et chambre d'agriculture. Il a été convenu que ces « guichets uniques » **ouvriraient les mardis après-midis, de 13h30 à 17h30, dès le mardi 5 mars 2024** à Nancy, Toul, Lunéville et Val-de-Briey.

Ces permanences, auxquelles tous les agriculteurs pourront se rendre physiquement, permettront une prise en charge personnalisée et confidentielle, afin de traiter les difficultés que rencontrent les exploitants. Elles seront accessibles sans prise de rendez-vous dans ces créneaux horaires.

Infos pratiques :

Permanences ouvertes tous les mardis de 13h00 à 17h30, sans rendez-vous à :

- la préfecture de Nancy (bâtiment Sainte-Catherine, rue Sainte-Catherine),
- la sous-préfecture de Toul (rue Firmin Gouvion),
- la sous-préfecture de Lunéville (rue de Sarrebourg),
- la sous-préfecture de Val-de-Briey (place du Château).

Contacts presse :

Astreinte communication – 06 33 82 55 48

Retrouvez-nous



meurthe-et-moselle.gouv.fr



@prefet54



@prefet54



@prefet54



Préfet de Meurthe-et-Moselle